



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SAINT PAUL EN JAREZ

**Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une formalité substantielle dans la vie d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.).**

**Cette action introduite par la loi relative à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 et codifiée à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, permet d'éclairer l'assemblée délibérante sur les grandes lignes de la préparation budgétaire.**

**Elle a été complétée par la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé).**

## **1/ CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6% en 2021), permettant au déficit public de diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB (passant de -8,4 % en 2021 à -4,8% du PIB en 2022).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 114% du PIB en 2022, contre 115,6% en 2021. Ce chiffre s'explique en particulier par la fin progressive des dispositifs d'urgence liés à la crise sanitaire.

## **2/ CONTEXTE METROPOLITAIN**

Saint-Etienne-Métropole double ses investissements sur la mandature, passant de 480 Millions à 1 Milliard d'euros.

Elle s'est engagée dans un important plan de relance pour aider les communes à financer leur projet : chaque commune pourra bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 50% du reste à charge pour la commune limité à 3 millions et au maximum sur 3 projets.

## **3/ LES ORIENTATIONS 2022 POUR LA COMMUNE DE SAINT PAUL EN JAREZ :**

### **Les projets en cours**

Les grands projets mis en route en 2021 seront menés à bien : notamment la réhabilitation et l'extension de la Maison du temps libre, la requalification du complexe sportif des Fraries avec la construction de vestiaires mutualisés au profit de trois associations sportives sampoutaires, la création d'une maison de l'Europe et des associations, la transformation par le CCAS d'une partie des anciens locaux de la Poste en logement d'urgence et logements sociaux pour les personnes âgées, la mise aux normes du restaurant scolaire pour répondre aux exigences sanitaires et répondre à la préparation des repas destinés au portage à domicile aux personnes âgées.

Le projet de vidéoprotection sera mis en œuvre en centre bourg et autour de la zone d'activité.

Des projets plus anciens continueront d'avancer, tels que la création de la rue de la Plagne ou la dépollution du terrain Bayle à la Bachasse. Tous ces projets seront réalisés avec le souci de prendre en compte la dimension environnementale, le développement durable et le respect de la norme 0 artificialisation nette.

Concernant l'entretien de nos équipements, nous continuerons à mettre aux normes l'éclairage public et à renouveler notre matériel et nos véhicules en fin de vie. Nous allons notamment devoir acquérir une nouvelle balayeuse. Nous aurons comme chaque année des frais pour entretenir nos bâtiments et reprendre des concessions au cimetière.

Le transformation numérique entreprise en 2021, et en partie réalisée, ira à son terme en 2022 avec l'aménagement de la salle du Conseil pour permettre la retransmission des séances du Conseil municipal, la gestion électronique des données et l'installation de deux bornes numériques au profit de la population.

Les campagnes de fleurissement et d'arborisation engagées en 2021 seront vraiment perceptibles en 2022.

L'attention de la ville reste portée sur la qualité de la restauration scolaire, conformément aux engagements de la Municipalité, pour aller vers de plus en plus de bio, de local, de frais et de « fait maison » pour répondre aux attentes des parents. Nous avons recruté à cet effet un nouveau cuisinier en 2021 et nous nous sommes attaché les services d'une diététicienne.

Afin de répercuter, à minima, l'augmentation du cout de la vie, les tarifs municipaux, de la crèche, du jardin d'enfants, du périscolaire seront augmentés de 2%.

Les taux des taxes locales n'augmenteront pas et resterons donc au taux de 2019

## 4/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes sont toujours prévues de manière très prudente. L'exercice 2021 a permis de constater une hausse sensible liée à la compensation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation : cette recette devrait se reproduire en 2022. Pour le reste, les prévisions pour 2022 restent comparables à celles de 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
CHAPITRES	LIBELLES DES RECETTES	2021	2022
		BP	PREVISIONNEL
013	Atténuation de charges	59 000,00 €	59 000,00 €
70	Produits des services	738 472,00 €	781 812,00 €
73	Impôts et taxes	2 676 346,10 €	2 687 355,00 €
74	Dotations et participations	864 055,58 €	989 409,00 €
75	Autres produits de gestion courante	338 493,55 €	338 000,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 676 367,23 €</b>	<b>4 855 576,00 €</b>
76	Produits financiers	7 951,00 €	7 806,00 €
77	Produits exceptionnels	4 830,00 €	6 830,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions		- €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 689 148,23 €</b>	<b>4 870 212,00 €</b>
042	Opération d'ordre entre section		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 689 148,23 €</b>	<b>4 870 212,00 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	3 989 011,90 €	3 824 929,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>8 678 160,13 €</b>	<b>8 695 141,00 €</b>

### Les dépenses de fonctionnement :

La municipalité souhaite continuer à contenir les dépenses de fonctionnement et les taux des taxes locales.

Pour fidéliser les agents municipaux, un effort sera fait sur la masse salariale (avec une revalorisation du RIFSEEP) tout en restant d'une grande rigueur autour des charges de personnel. Pour mémoire, en 2021, deux postes ont été créés dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence : l'un à l'accueil de la mairie, l'autre au service technique affecté à la propreté du village. Un agent social à temps partiel, pour le portage de repas, a parallèlement été recruté par le CCAS. Ces postes restent bien entendu d'actualité en 2022.

Il n'y aura pas d'évolution notable sur les autres comptes si ce n'est une dépense de l'ordre de 35 000 euros pour les assurances dommages-ouvrage nécessaire dans le cadre de la réhabilitation extension de la MTL et de construction des nouveaux vestiaires aux complexes des Fraries.

*La principale dépense en fonctionnement reste le virement en section d'investissement qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses avant ce virement.*

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
CHAPITRES	LIBELLES DES DEPENSES	2021	2022
		BP	PREVISIONNEL
011	Charges à caractère général	1 173 975,00 €	1 222 988,00 €
012	Charges de personnel	1 947 360,00 €	1 948 952,00 €
65	Autres charges de gestion courante	555 651,00 €	545 309,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 676 986,00 €</b>	<b>3 717 249,00 €</b>
66	Charges financières	105 042,00 €	123 831,00 €
67	Charges exceptionnelles	29 500,00 €	29 500,00 €
68	Dotations aux provisions		
73	Atténuation de produits		
022	Dépenses imprévues		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 811 528,00 €</b>	<b>3 870 580,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 635 632,13 €	4 559 561,00 €
042	Opération d'ordre entre section	231 000,00 €	265 000,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 866 632,13 €</b>	<b>4 824 561,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>8 678 160,13 €</b>	<b>8 695 141,00 €</b>

## Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement augmentent de manière substantielle grâce à un emprunt qui sera souscrit pour mener à bien les gros projets qui s'annoncent. Nous attendons aussi le produit de plusieurs demandes de subventions notifiées en 2020 et 2021 mais qui n'ont pas été perçues dans la mesure où le projet pour lequel elles étaient demandées n'est pas totalement achevé ou même commencé au moment du DOB. Le compte 45 ou compte de tiers correspond à des remboursements par Saint-Etienne Métropole pour l'opération de l'aménagement de la place du Suel que la commune a réalisé pour son compte. En effet, SEM détient la compétence voirie mais, pour gagner du temps, la commune a souhaité et demandé une délégation de maîtrise d'ouvrage lui permettant de réaliser les travaux à la place de SEM.

SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
CHAPITRES	LIBELLES DES RECETTES	2021	2022
		BP	PREVISIONNEL
001	Résultat excédent antérieur reporté	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 635 632,13 €	4 559 561,00 €
024	Produits de cessions	- €	5 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	231 000,00 €	265 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	325 219,82 €	578 078,00 €
13	Subventions d'investissements RAR + Nvelles	627 400,00 €	443 755,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	2 200 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	6 857,46 €	6 857,00 €
45	Compte de tiers (SEM)	- €	200 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>5 826 109,41 €</b>	<b>8 258 251,00 €</b>

## Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont en forte hausse du fait des gros projets qui sont menés dans le cadre du plan de relance : la liste des opérations d'investissement est présentée ci-dessous. Les opérations en RAR sont celles pour lesquelles des dépenses ont été engagées en 2021, ou même avant, mais pas encore réglées soit parce que le projet n'a pas été encore terminé, soit parce que les factures ne sont pas arrivées en mairie au moment du DOB.

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2022	RAR 2021	Nouveaux crédits 2022
201602 PARKING ENSEIGNANTS	23 078,00 €	-
201813 AMENAGEMENT QUARTIER DE LA BACHASSE	332 500,00 €	
202001 ECLAIRAGE PUBLIC 2020	29 047,00 €	-
202006 FONCIER	4 000,00 €	
202011 PEINTURES FENETRES DU FAMILY	8 487,12 €	

202014 AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Place du Suel et Jardin maison des sœurs	517 291,55 €	
202015 VIDEOPROTECTION	344 326,22 €	80 000,00 €
202016 DEMATERIALISATION		132 983,40 €
202017 MTL et VESTIAIRES	67 394,97 €	
202101 FONCIER	2 800,00 €	12 200,00 €
202102 CHEMINS RURAUX	25 083,88 €	
202104 BATIMENTS COMMUNAUX (salle R, Thomas)	3 840,00 €	
202106 ARBORISATION	9 070,11 €	10 000,00 €
202107 BESOINS DES ECOLES	1 500,00 €	
202108 BESOINS DES SERVICES (équipement informatique)	9 800,00 €	
202109 COUR MAIRIE	10 688,40 €	
202113 CUISINE RESTAURANT SCOLAIRE		65 775,47 €
202115 ESPACE DE LA QUINTAINE		1 500,00 €
202116 MAISON DE L'EUROPE ET DES ASSOCIATIONS	10 000,00 €	400 000,00 €
202117 REABILITATION DES ANCIENS LOCAUX DE LA POSTE	10 000,00 €	120 000,00 €
202119 REABILITATION ET EXTENTION MTL	159 000,00 €	1 300 000,00 €
202120 REQUALIFICATION COMPLEXE SPORTIF ET CONSTRUCTIONS VESTIAIRES	50 000,00 €	1 654 830,00 €
202201 BESOIN DES SERVICES		96 300,09 €
202202 BESOIN DES ECOLES		7 240,00 €
202203 BALAYEUSE		120 000,00 €
202204 ECLAIRAGE PUBLIC		27 600,00 €
202205 CIMETIERE		10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 907,25 €</b>	<b>4 038 428,96 €</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>5 656 336,21 €</b>

## Les tarifs :

Après deux années sans augmentation, il a été décidé que les tarifs seraient augmentés en fonction du coût de la vie (2.5%), soit 2 %. Ce sera le cas des tarifs municipaux (locations de salles et de matériel, cimetière, droits de place pour le marché et la quintaine...), mais aussi pour les tarifs du périscolaire, du restaurant scolaire et du Babyclub. Pour rappel, les tarifs de la crèche et du jardin d'enfants correspondent à un taux d'effort défini par la CAF et sur lequel la commune n'a pas la main. De même, les tarifs de la médiathèque sont déterminés au niveau du SIPG dans le cadre du réseau Itinérance.

## Les taxes locales :

Depuis 2019, la commune ne vote plus le taux de la taxe d'habitation et reçoit une compensation financière de l'Etat. Par ailleurs, depuis 2020, la commune perçoit en plus de sa part de taxe foncière, la part du Département. Globalement les taux n'ont pas évolué à la hausse depuis plus de dix ans et ne seront pas augmentés cette année encore.

Désignation	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,24 % + 15,54 % = 36,54 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,94 %

## La dette :

La dette va légèrement progresser puisque nous souscrivons un emprunt de 2,2 M€, cependant, elle reste contenue et maîtrisée. Nous prévoyons sur la mandature de la maintenir en dessous de la moyenne de la strate.

**Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sera de 2 792 222,46 €**

## Les subventions aux associations :

Pour soutenir nos associations qui ont souffert cette année encore de la crise sanitaire, la commune maintient ainsi une enveloppe de subventions constante pour les associations sampoutaires actives notamment dans les domaines sociaux, de la culture et du sport. La commune va débloquent une aide financière au profit des enfants Sampoutaires pour la pratique d'activités dans une association de la commune. **Cela représentera un budget supplémentaire de 4500 €.**

En 2022, la commune perpétue sa participation financière de manière significative au fonctionnement du Centre social, dans l'intérêt de l'ensemble de la population et notamment des enfants et des personnes relevant de la Politique prioritaire de la Ville.

La commune continue bien entendu à verser des subventions à l'école publique pour les projets pédagogiques, à l'école privée pour les enfants de Saint-Paul via le forfait communal.

## La Maison de Santé :

L'acquisition de l'immeuble en l'état futur d'achèvement est terminée et les travaux ont été réalisés et payés en 2021. Les dépenses d'investissement ne seront pas reconduites en 2022. Resteront les dépenses normales de fonctionnement nécessaire à l'entretien d'un établissement recevant du public. Pour l'instant, certains cabinets restent vacants faute notamment de médecins généralistes et de dentistes. Pour autant, les dépenses s'équilibrent alors même que nous n'avons pas pu faire rentrer toutes les subventions obtenues pour le projet cette année dans la mesure où certaines factures n'ont pas encore été liquidées du fait de réserves (non résolues à ce jour) lors de la réception des travaux.

	Budget 2021	DOB 2022
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>301 309,00 €</b>	<b>137 066,57 €</b>
<b>RECETTE DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>301 309,00 €</b>	<b>137 066,57 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>2 860 719,66 €</b>	<b>591 422,94 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>2 860 719,66 €</b>	<b>591 422,94 €</b>

## Saint-Etienne-Métropole :

Les projets de voirie : Saint-Etienne Métropole gère notre enveloppe voirie, même si c'est la commune qui décide des projets de voirie à réaliser. A ce jour, les choix ont été faits mais les chiffrages ne sont pas tous effectués.

## Le personnel :

La commune gère un certain nombre de services qui fonctionnent grâce aux agents municipaux (environ 62 personnes pour 44 ETP).

Pôle technique :	Nbr agent	ETP
Services techniques :	10	10
Service entretien des bâtiments	5	3,48
Service Urbanisme/foncier	1	
<b>Pôle de proximité/ moyens généraux :</b>		
Police municipale	1	1
Accueil du public	1	0.68
Communication	1	1
Secrétariat général	1	1
Etat civil	1	1
Comptabilité	1.5	1.5
Ressources humaines	0.5	0.5
<b>Pôle Petite Enfance</b>		
Crèche	7	5.5
Jardins d'enfants	4	3
<b>Pôle Education :</b>		
Ecoles maternelles	4	3.62
Service périscolaire/animation	21	6.76
Restauration Scolaire	5	4.43
Education sportive	1	1
<b>Culture</b>		
Médiathèque	1	1
<b>Social</b>		
CCAS	1.5	1.5
<b>Direction</b>		
Direction générale	1	1

## Le plan pluriannuel d'investissement :

PROJECTION MANDATURE SUIVANTE en Kilo euros						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel	1 844,00 €	1 880,00 €	1 932,00 €	1 980,30 €	2 029,81 €	2 080,55 €
Dépenses de gestion courantes	1 538,00 €	1 665,00 €	1 766,00 €	1 753,96 €	1 776,76 €	1 799,86 €
charges financières	112,00 €	114,00 €	123,00 €	103,00 €	90,00 €	80,00 €
Charges exceptionnelles	14,00 €	29,00 €	29,00 €	29,29 €	29,58 €	29,88 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 508,00 €</b>	<b>3 688,00 €</b>	<b>3 850,00 €</b>	<b>3 866,55 €</b>	<b>3 926,15 €</b>	<b>3 990,29 €</b>
	2 020,00 €	2 021,00 €	2 022,00 €	2 023,00 €	2 024,00 €	2 025,00 €
Produits fiscaux	2 719,00 €	2 700,00 €	2 730,00 €	2 777,00 €	2 804,00 €	2 792,00 €
Dotations de l'Etat	1 036,00 €	1 007,00 €	872,00 €	872,00 €	872,00 €	872,00 €
Produits de gestion courantes	704,00 €	780,00 €	786,24 €	792,53 €	798,87 €	805,26 €
Autres produits divers	392,00 €	406,00 €	410,06 €	414,16 €	418,30 €	422,49 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 851,00 €</b>	<b>4 893,00 €</b>	<b>4 798,30 €</b>	<b>4 855,69 €</b>	<b>4 893,17 €</b>	<b>4 891,75 €</b>
<b>Autofinancement brut</b>	<b>1343</b>	<b>1205</b>	<b>948</b>	<b>989</b>	<b>967</b>	<b>901</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement	928,00 €	1 850,00 €	4 105,00 €	3 650,00 €	2 000,00 €	900,00 €
Remboursement capital	298,00 €	297,00 €	417,00 €	413,00 €	332,00 €	336,00 €
Autres dont AC SEM	20,00 €	21,00 €	101,00 €	102,00 €	103,00 €	104,00 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>1 246,00 €</b>	<b>2 168,00 €</b>	<b>4 623,00 €</b>	<b>4 165,00 €</b>	<b>2 435,00 €</b>	<b>1 340,00 €</b>
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subventions reçues	507,00 €	627,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	450,00 €	50,00 €
FCTVA	146,00 €	125,00 €	325,47 €	695,38 €	620,75 €	350,08 €
Emprunts	- €	- €	2 200,00 €	- €	- €	- €
Autres						
Excédents reportés	2 748,79 €	3 498,79 €	3 287,79 €	3 138,56 €	2 158,09 €	1 760,86 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 401,79 €</b>	<b>4 250,79 €</b>	<b>6 813,26 €</b>	<b>5 333,95 €</b>	<b>3 228,84 €</b>	<b>2 160,94 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>750,00 €</b>	<b>- 211,00 €</b>	<b>- 149,23 €</b>	<b>- 980,47 €</b>	<b>- 397,23 €</b>	<b>- 38,46 €</b>
<b>Résultat de clôture (exercice précédent)</b>	<b>3 498,79 €</b>	<b>3 287,79 €</b>	<b>3 138,56 €</b>	<b>2 158,09 €</b>	<b>1 760,86 €</b>	<b>1 722,40 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202715-20211208-02-20211208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2021